

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot, CS
22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@a
php.fr

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours Statutaires – Arrêté n° 401/2026/010**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 relatif à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier des personnels du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical dans la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté DG n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des Pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeur n°75-2025-06-13-00014 du 16 juin 2025 modifié, fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeur du 26 décembre 2022 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n°401/2026/006 d'ouverture du concours professionnel donnant accès au grade de cadre supérieur de santé à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu,

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**
55, Boulevard Diderot, CS
22305,
75610 Paris Cedex 12

ARRÊTÉ

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@aphp.fr

ARTICLE 1 : Le jury du concours professionnel de cadre supérieur de santé à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, enregistré au recueil des actes administratifs n° 75-2025-06-13-00014, est constitué comme suit :

Président :

Mme Fernande ROGER Représentante de la direction de l'établissement	Directrice des soins Coordinatrice Générale Adjointes des Soins du Groupe Hospitalier - APHP.Sorbonne Université
--	--

Membres :

Mme Isabelle LE FALHER Personnel de direction hors AP-HP	Directrice coordinatrice générale des soins Hôpital Nord-Ouest Val-d'Oise
Mme Catherine SORIN Directrice des soins de l'établissement	Coordinatrice générale adjointe des soins AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
Pr, MD-PhD Eric PAUTAS Représentant de la Commission Médicale d'Établissement	Chef de service – Court Séjour Gériatrie Co-coordonnateur DESC et DES de Gériatrie région Ile-de-France Vice-président de la Collégiale-Syndicat de Gériatrie de l'APHP – APHP. Sorbonne Université
Mme Nathalie MATHE Cadre supérieure de santé issue de la filière infirmière	Cadre Paramédicale du DMU carte APHP. Centre Université Paris cité
Mme Isabelle WOLF Cadre supérieure de santé	Direction des soins et activités paramédicales HAD
Mme Elisabeth BOUCHEZ Cadre supérieure de santé issue de la filière médico-technique	Cadre supérieur paramédicale CP-DMU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor
Mme Catherine FIOLET Cadre supérieure de santé formatrice hors établissement	Cadre supérieur de santé Coordinatrice pédagogique IFSI/IFAS Hôpital Nord-Ouest Val-d'Oise

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot, CS
22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap@a
php.fr

ARTICLE 2 : Madame Isabelle LEGENDRE, du service concours statutaires à la direction des ressources humaines de l'APHP est chargée du secrétariat de ce concours.

ARTICLE 3 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mars 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines empêché,
Pour le Directeur du Département Développement des
Compétences
L'Adjointe au Directeur

Marine LAMOLIE

